



PROCES VERBAL DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MISEREY SALINES

SEANCE DU 7 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi sept juillet à 18 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Miserey-Salines (en raison de l'épidémie de coronavirus), sous la présidence de Monsieur Marcel FELT, Maire.

Présents :

Mesdames : Patricia ESTAVOYER, Gabrielle FERRAO, Michelle HANRIOT-COLIN, Christiane TILLY, Ada LEUCI, Monique ARDAIL, Christelle BEAUSOLEIL, Florence LEUPARD, Marjolijn COURBET, Dominique VAUCHEY, Jeanne FAINDT

Messieurs : Bertrand SCHECK, Frédéric COURTET, Jacques LOMBARD, Fabrice THEVENOT, Alexandre EDEINGER, Claude HAUSTETE

Pouvoirs : Denis JOLY à Marcel FELT, Jean-Claude ROY à Bertrand SCHECK, Jean-Pierre BONNETON à Ada LEUCI, Thierry BACON à Jacques LOMBARD, Yves GIRARD à Dominique VAUCHEY

Absents Excusés : Denis JOLY, Jean-Claude ROY, Jean-Pierre BONNETON, Thierry BACON, Yves GIRARD

Secrétaire de séance : Monique ARDAIL

Ordre du jour :

- 1) Confection et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire : choix du prestataire
- 2) Ravalement de façades des pavillons Les Nuelles : avenant au marché
- 3) Vente de terrain : Délégation de signature
- 4) Chemin des 3 Croix : Autorisation au Maire d'ester en justice
- 5) Désignation des jurys d'assises année 2022
- 6) Délégations consenties au Maire au titre des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : Information au Conseil Municipal
- 7) Questions diverses
- 8) Informations diverses

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 5 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 7 juillet 2021, au titre des « questions diverses », le point suivant :

- Annulation réservation salle polyvalente : émission d'un titre de recettes

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur l'inscription de cette question diverse à l'ordre du jour : Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal

**CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA
RESTAURATION SCOLAIRE : CHOIX DU PRESTATAIRE**

4157

M. le Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commune est engagée avec l'entreprise TISSERAND RESTAURATION au titre de l'année scolaire 2020/2021, dans le cadre du contrat de prestation de fourniture et de livraison de repas à la cantine garderie.

Ce contrat arrive à terme à la fin de l'année scolaire 2021.

Ainsi, la commune doit renouveler au 1^{er} septembre 2021 le contrat de fourniture de repas (avec pain) de la cantine scolaire (contrat d'un an reconductible 3 fois pour une durée d'une année scolaire).

La commune de Miserey-Salines a donc engagé une procédure de consultation (procédure adaptée) pour la fourniture de repas (avec pain) de la cantine scolaire (estimation repas annuels : entre 17 000 et 18 000).

Six offres ont été reçues par la commune et examinées par la commission « Action Sociale » des 31 mai 2021 et 7 juin 2021.

M. le Maire donne la parole à Mme ESTAVOYER qui présente les offres qui ont été reçues et qui sont les suivantes :

- LA CUISINE D'UZEL (25000 BESANCON)
- COMPASS (ESTREDIA) (92320 CHATILLON)
- ELIOR (69002 LYON)
- 1001 REPAS (69130 ECULLY)
- TISSERAND RESTAURATION (25320 MONTFERRAND LE CHATEAU)
- API (25110 AUTECHAUX)

Mme ESTAVOYER explique ensuite qu'un premier examen des offres a permis de noter les offres sur la valeur « prix ». Puis, lors d'une seconde réunion de la commission, c'est le critère « valeur technique » qui a été évalué.

Le report des notes des deux critères a permis d'attribuer une note globale et ainsi de classer les offres.

La commission action sociale propose aux élus de retenir le prestataire TISSERAND RESTAURATION, qui arrive n°1 dans le classement des offres.

Mme VAUCHEY demande si les familles sont actuellement satisfaites du prestataire. M. le Maire répond qu'il n'y a jamais eu de problème avec ce prestataire jusqu'à présent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise TISSERAND RESTAURATION (25320 MONTFERRAND LE CHATEAU)

pour la fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire de Miserey-Salines, pour un montant unitaire de 3.10 euros HT soit 3.27 euros TTC le repas avec pain, et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise TISSERAND RESTAURATION, d'un an à compter de l'année scolaire 2021/2022 (contrat reconductible 3 fois pour une durée d'une année scolaire).

<p style="text-align: center;">RAVALEMENT DE FACADES DES PAVILLONS LES NUELLES : AVENANT AU MARCHE 4158</p>
--

M. le Maire, rappelle au Conseil Municipal que la commune a engagé, par délibération en date du 5 mai 2021 un marché à procédure adaptée pour les travaux de ravalement de façade des pavillons Les Nuelles, et a décidé de retenir l'offre de la société MOYSE (25000 BESANCON) d'un montant de 69246.39 euros HT, soit 76171.02 euros TTC.

M. THEVENOT informe les élus de l'avancée des travaux, et explique qu'il convient de prévoir un complément de travaux. En effet dans le bordereau de prix, la commune a commis une erreur factuelle sur le poste n°6 « traitement des chiens-assis en toiture ». Il fallait considérer 22 unités et non pas 10 unités.

Il explique également qu'il est nécessaire de remplacer 2 poteaux de soutien en bois sur un pavillon qui sont défectueux.

Arrivée de Mme COURBET Marjolijn à 18h35.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (1 abstention) d'accepter l'avenant n° 1 au marché pour un montant total de 3631.48 euros HT, soit 3994.63 euros TTC et d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant.

<p style="text-align: center;">VENTE DE TERRAIN : DELEGATION DE SIGNATURE DU MAIRE POUR LES ACTES NOTARIES 4159</p>
--

M. le Maire expose qu'il a été autorisé par le Conseil Municipal en date du 1^{er} juin 2016 de consentir une promesse unilatérale de vente de la parcelle AK 121 « La Lye » au profit de la société SMC I EDITEUR IMMOBILIER et Mme et M. METZ.

Toutes les conditions suspensives étant à présent levées, plus rien ne s'oppose à la signature de l'acte notarié.

M. le Maire explique que la date exacte pour la signature est encore inconnue, mais par prudence et en raison de la période estivale, il propose de désigner M. Denis JOLY, 1^{er} adjoint ou en l'absence de celui-ci, M. Bertrand SCHECK, à l'effet de suppléer une éventuelle absence de M. le Maire en vue de la signature de l'acte notarié.

M. le Maire rappelle que cette cession entrainera une recette de 200 000 euros et précise que les modalités financières et patrimoniales du transfert de bien lié au transfert de compétence

en matière de zone d'activité économique (ZAE) ont été approuvées par le Conseil Communautaire du Grand Besançon en date du 18 décembre 2017 puis par le Conseil Municipal de la commune le 31 janvier 2018.

M. le Maire précise également que la construction envisagée sur cette parcelle ne débutera qu'au printemps 2022 en raison des prix des matières premières qui font l'objet de prix anormalement élevés (augmentation de l'ordre de 30 % actuellement).

C'est aussi la raison pour laquelle la construction de l'atelier municipal est différée de quelques mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner pouvoir à M. Denis JOLY, 1^{er} adjoint ou en l'absence de celui-ci, à M. Bertrand SCHECK, aux fins de signer les actes notariés afférents.

<p>CHEMIN DES TROIS CROIX :</p> <p>AUTORISATION AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE</p> <p>4160</p>
--

M. le Maire rappelle que le « complexe de loisirs » installé dans les locaux de la société OBLIGER, chemin des Trois Croix à Miserey-Salines, ouvrira ses portes mi-novembre. Actuellement ce site est desservi par le chemin des Trois Croix mais, son gabarit et son aménagement n'est pas compatible avec les flux de voitures annoncés par l'exploitant.

Cet état de fait a été constaté par la sous-commission départementale de la sécurité publique présidée par M. le Préfet ou son représentant.

L'avis rendu est favorable mais assorti des prescriptions suivantes :

- Aménagement de la voirie et création de trottoirs afin de faciliter l'entrée des clients.
- Ajouter des zones d'éclairage à l'entrée du bâtiment.

En raison du transfert de compétence des zones d'activités économiques à l'intercommunalité à compter du 1^{er} janvier 2017, il revient à celle-ci de procéder à la requalification des voiries existantes de la ZAE.

Des discussions sont en cours avec la communauté urbaine depuis plus de 6 mois pour trouver un terrain d'entente sur les obligations de chacun.

Pour faire avancer le dossier la commune s'est engagée à en payer 50% par le biais d'un fonds de concours.

Il semblerait que lors des derniers échanges avec la Communauté Urbaine en date du 1^{er} juillet 2021, une solution s'esquisserait. L'ouverture du complexe de loisirs est prévue mi-novembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à saisir éventuellement le juge des référés de la juridiction administrative aux fins

de placer l'intercommunalité devant ses responsabilités et ses obligations, si aucune solution acceptable n'est trouvée.

DESIGNATION DES JURYS D'ASSISES ANNEE 2022

Ont été désignées par tirage au sort lors du Conseil Municipal les personnes suivantes pour le jury d'assises au titre de l'année 2022 :

Mme DEVAUX Nicole / M. SALLES Jean-Claude / M. BOURDENET Pierre / M.
MENICUCCI Philippe / M. HUNNECK Henri / Mme RUCHET épouse OUVIGNE Monique

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE AU TITRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions du Maire par délégation au titre des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales-

Domaine	Numéro	Date	Objet	Parties	Montant
VOIRIE RESEAUX	DECISION N°4144	11/05/2021	achat d'une débroussailleuse	GRIFFON MOTOCULTURE (25480 ECOLE VALENTIN)	724.17 euros HT/869 euros TTC
VOIRIE RESEAUX	DECISION N°4145	11/05/2021	panneau de limitation de vitesse	GLOBAL SIGNALISATION (25480 ECOLE VALENTIN)	190 euros HT/228 euros TTC
NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	DECISION N°4146	11/05/2021	numérisation des registres d'état civil	NUMERIZE (67720 HOERDT)	2586 euros HT/3103.20 euros TTC
BATIMENTS	DECISION N°4147	12/05/2021	mairie : remplacement d'éléments sur l'horloge	PRETRE ET FILS (25620 MAMIROLLE)	1514.50 euros HT/1817.40 euros TTC
BATIMENTS	DECISION N°4148	26/05/2021	salle polyvalente réfection des sanitaires (cloisons, plafonds)	3PCI (25870 Les Auxons)	1361.74 € HT/1634.09 € TTC 2423.12 € HT/2907.74 € TTC 6036.86 € HT/7244.23 € TTC
BATIMENTS	DECISION N°4149	26/05/2021	Ecole maternelle : reprise partielle toit terrasse	FRANCHE COMTE ETANCHEITE (25000 BESANCON)	665 € HT/798 € TTC
BATIMENTS	DECISION N°4150	01/06/2021	salle polyvalente réfection des sanitaires	PREVITALI (25480 ECOLE VALENTIN) (carrelage) AFP PLOMBERIE (25000 BESANCON)	5451 € HT/6541.20 € TTC 8540.85 € HT/9394.94 € TTC
BATIMENTS	DECISION N°4151	02/06/2021	Ecole primaire : achat d'étagères	UGAP (77444 MARNE LA VALLEE)	1122.01 € HT/1346.41 € TTC
BATIMENTS	DECISION N°4152	09/06/2021	salle polyvalente réfection des sanitaires : habillage toilettes	3PCI (25870 Les Auxons)	934.80 € HT/1121.76 € TTC
VOIRIE RESEAUX	DECISION N°4153	21/06/2021	rue des Acacias : installation d'un miroir	GLOBAL SIGNALISATION (25480 ECOLE VALENTIN)	620 € HT/744 € TTC
BATIMENTS	DECISION N°4154	28/06/2021	mairie : achat d'un aspirateur	JAVEL BARBIZIER (25000 BESANCON)	199 € HT/238.80 € TTC
BATIMENTS	DECISION N°4155	29/06/2021	Ecole primaire : achat d'étagères	UGAP (77444 MARNE LA VALLEE)	401.91 € HT/482.29 € TTC
BATIMENTS	DECISION N°4156	02/07/2021	micro-crèche : achat d'un moteur de volet	COURVOISIER (25480 ECOLE-VALENTIN)	492.40 € HT/590.88 € TTC

M. HAUSTETE demande si les plots situés route de la Chapelle ont été installés par la commune et explique qu'il trouve cette installation dangereuse pour les piétons qui se trouvent à cet endroit au moment de croiser une voiture.

M. le Maire répond que dans cette rue les voitures roulent parfois à une vitesse non adaptée et que cet aménagement a été réalisé dans le but de protéger les propriétés qui se trouvent derrière, en cas de perte de contrôle d'un véhicule descendant.

***QUESTIONS DIVERSES**

Modification simplifiée n°3 du PLU de Miserey-Salines :

M. le Maire présente le projet de suppression des Emplacements Réservés n° 1 et 8 du PLU de la commune.

Emplacement réservé n°1 : élargissement et rectification de la RN57 – plateforme 24 mètres.

Emplacement réservé n°8 : élargissement et prolongement de la rue de Saint-Etienne – plateforme 8 mètres.

La commune émet un avis favorable à la suppression de ces deux emplacements réservés.

<p style="text-align: center;">ANNULLATION RESERVATION SALLE POLYVALENTE : EMISSION D'UN TITRE DE RECETTES 4161</p>
--

M. le Maire expose que le 25 janvier 2020, un contrat de location a été signé entre la commune et un administré pour la réservation de la salle polyvalente le week-end du 10 juillet 2021 pour son mariage.

Il avait été convenu que l'administré vienne en mairie quelques jours plus tard pour apporter un chèque correspondant à 50 % du prix de la location, à titre d'arrhes, et, comme stipulé dans le contrat, « *non restitué en cas d'annulation* », et récupérer une copie de son contrat dès que celui-ci était signé par M. le Maire. Un mail a d'ailleurs été envoyé à l'administré le lundi 27 janvier 2020 pour le prévenir que le contrat était signé et qu'il pouvait venir le retirer. Ce dernier ne s'est jamais rendu en mairie, et le 2 juillet 2021, soit quelques jours avant la date de sa manifestation, il a téléphoné pour annuler sa réservation.

La commune, qui a programmé des travaux à la salle polyvalente pendant l'été, avait maintenu cette réservation, entraînant un report des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (3 abstentions) d'autoriser le Maire à émettre un titre de recettes correspondant à 50 % du prix de la location, soit 225 euros.

*INFORMATIONS DIVERSES

M. Le Maire répond à Mme VAUCHEY à chacune de ses questions posées par mail en date du 5 juillet 2021 et qui sont les suivantes :

- « *COMMISSION COMMUNALE DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES*
" Au vu des articles R7 à R11 du code électoral, rien ne précise comment doit être réaliser le remplacement lors d'absence des membres nommés à cette commission. Monsieur le Maire a désigné trois remplaçants pour la majorité, sur les trois membres de la commission. Il aurait dû avertir, les élus de l'opposition, de la faisabilité du remplacement en cas d'empêchement des membres de cette commission.
Lors du conseil municipal de novembre dernier pour la mise en place de cette commission, Monsieur le maire a précisé : " La préfecture du Doubs a signalé, conformément à l'article L19 du code électoral que pour les communes de plus de 1000 habitants, que les élus Maire, Adjoints au Maire, Conseillers municipaux avec délégation ne peuvent pas participer aux travaux de cette commission " texte extrait de la délibération du 18 novembre 2020. Est-ce normal que Monsieur Thevenot Fabrice, conseiller municipal délégué, ait pris part à cette réunion ? »

M. le Maire répond que ce n'est pas à lui de prévenir Mme VAUCHEY de la possibilité de trouver un remplaçant en cas d'empêchement d'un membre de la commission. Il explique que le Maire, les adjoints ne peuvent pas participer à cette commission mais que les conseillers municipaux délégués peuvent y participer s'ils n'ont pas une délégation qui concerne l'état civil et les élections. M. THEVENOT ayant une délégation au suivi des locations immobilières pouvait donc participer à la commission communale de contrôle des listes électorales.

- « *En réunion de municipalité du 10 mai, il a été abordé la suppression des emplacements réservés 1 et 8.*
Est-il possible d'apporter une localisation de ces emplacements, qui seront supprimés du PLU »

M. le Maire répond que ce point vient d'être abordé en « questions diverses » et que par conséquent la réponse a été apportée par la présentation du dossier.

- « *ECOLE MATERNELLE :*
municipalité du 8 juin : devis reçu pour l'isolation des plafonds de l'école maternelle. Nous n'avons pas dû aborder ces travaux en commission, car je n'ai pas retrouvé dans les comptes-rendus ce point. Merci »

M. le Maire répond qu'effectivement cela n'a pas encore été abordé en commission car pour ne pas décaler les vacances des ATSEM les travaux n'auront pas lieu cet été mais aux alentours de la Toussaint. Une mise en concurrence est prévue pour l'automne et ce dossier sera donc traité lors d'une prochaine commission bâtiment.

- « *Pouvons-nous avoir un compte-rendu sur l'avancement de l'audit concernant les caméras placées au cœur du village ? Merci »*

M. le Maire répond qu'un audit a été réalisé et présente un certain nombre de dysfonctionnements dont plusieurs caméras qui ne fonctionnent plus. M. COURTET ajoute qu'une mise en concurrence est prévue à l'automne et une commission sera planifiée à la rentrée pour faire une présentation de ces travaux.

- « *STERILISATION DES CHATS ERRANTS*

Une administrée a signalé un chat errant aux abords des écoles. Cet animal ne paraissait pas en bonne santé. Elle a téléphoné plusieurs fois, sans réponse. Ensuite cette administrée a envoyé au secrétariat de la commune un email pour relater ces faits, et surtout elle s'inquiétait pour la sécurité des enfants. Elle n'a pas eu de réponse.

Et dans ce registre, Madame Dunand demande, à la commune, une campagne de stérilisation des chats errants, comme déjà réalisée auparavant. »

M. le Maire répond que cet incident a été signalé à la SPA. Au sujet de la campagne de stérilisation des chats errants, Mme DUNAND peut prendre contact avec la mairie et l'on regardera ce qui peut être envisagé.

Mme VAUCHEY ajoute que l'administrée en question n'a pas eu de réponse à son mail. M. le Maire répond que le problème a été traité mais qu'il se peut que la collectivité ait omis de répondre par mail à cette administrée.

- Mme LEUCI présente le permis de construire pour la création d'un bâtiment d'activité et de bureau pour le compte d'ENEDIS. Ce projet est situé au lieudit « les Mazures », rue Ariane II.
- Avant de clore les débats, il est observé une minute de silence en la mémoire de Mme Sylvie CHAINEL, conseillère municipale de 2014 à 2020 et décédée récemment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.

Le compte rendu du Conseil Municipal sera affiché aux emplacements habituels.

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE :

Délibération n°4157 : Confection et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire : choix du prestataire

Délibération n°4158 : Ravalement de façades des pavillons Les Nuelles : avenant au marché

Délibération n°4159 : Vente de terrain : Délégation de signature

Délibération n°4160 : Chemin des 3 Croix : Autorisation au Maire d'ester en justice

Délibération n°4161 : Annulation réservation salle polyvalente : émission d'un titre de recettes

Prénom NOM	Fonction	Emargement
Marcel FELT	Maire	Pouvoir de Denis JOLY
Denis JOLY	Adjoint	Pouvoir à Marcel FELT
Patricia ESTAVOYER	Adjointe	
Bertrand SCHECK	Adjoint	Pouvoir de Jean-Claude ROY
Gabriele FERRAO	Adjointe	
Frédéric COURTET	Adjoint	
Michelle HANRIOT-COLIN	Adjointe	
Jean Claude ROY	Conseiller municipal	Pouvoir à Bertrand SCHECK
Christiane TILLY	Conseillère municipale	
Jean-Pierre BONNETON	Conseiller municipal	Pouvoir à Ada LEUCI
Ada LEUCI	Conseillère municipale Déléguée	Pouvoir de Jean-Pierre BONNETON
Monique ARDAIL	Conseillère municipale	
Jacques LOMBARD	Conseiller municipal	Pouvoir de Thierry BACON
Thierry BACON	Conseiller municipal	Pouvoir à Jacques LOMBARD
Christelle BEAUSOLEIL	Conseillère municipale	
Fabrice THEVENOT	Conseiller municipal Délégué	

Florence LEUPARD	Conseillère municipale	
Marjolijn COURBET	Conseillère municipale Déléguée	
Alexandre EDEINGER	Conseiller municipal Délégué	
Yves GIRARD	Conseiller municipal	Pouvoir à Dominique VAUCHEY
Dominique VAUCHEY	Conseillère municipale	Pouvoir d'Yves GIRARD
Claude HAUSTETE	Conseiller municipal	
Jeanne FAINDT	Conseillère municipale	